

# GAZETTE DES TRIBUNAUX

## JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

**ABONNEMENT.**  
Un Mois, 5 Francs.  
Trois Mois, 13 Francs.  
Six Mois, 25 Francs.  
L'année, 48 Francs.

**FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.**

**BUREAUX:**  
RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2,  
au coin du quai de l'Horloge, à Paris.  
(Les lettres doivent être affranchies.)

### ASSEMBLÉE NATIONALE.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

L'Assemblée nationale a entendu aujourd'hui la lecture du rapport de la Commission chargée de faire une enquête sur l'attentat du 15 mai et sur l'insurrection de juin. Au moment où M. Baughart, rapporteur, montait à la tribune, M. le président a recommandé le plus grand silence pour la lecture d'un document aussi important et qui peut, a-t-il ajouté, nécessiter des mesures judiciaires.

Nous publions plus bas le texte entier de ce rapport qui a causé, à plusieurs reprises, une vive agitation sur les bancs de l'Assemblée.

L'impression de ce rapport a été ordonnée ainsi que celle de toutes les pièces sans exception dont il est le résumé : le jour de la discussion sera ultérieurement fixé. Mais MM. Ledru-Rollin, Causidière et Louis Blanc n'ont pas voulu attendre plus longtemps pour protester contre les accusations dont ils étaient l'objet, et tout en se réservant de discuter sur des documents qui ne leur ont pas été communiqués, ils ont fait appel à l'impartialité de l'Assemblée pour qu'elle ajournât ses impressions jusqu'au moment où elle aurait tout entendu.

C'est, en effet, le devoir de l'Assemblée; c'est aussi celui de l'opinion publique. Nous devons donc publier sans commentaire, le rapport de M. Baughart; il est ainsi conçu :

Citoyens représentans, vous nous avez confié l'importante mission de procéder à une enquête sur l'attentat du 15 mai et sur l'insurrection du 23 juin.

Nous avons cherché la pensée de l'Assemblée dans le décret même qui nous institue.

Nous croyons utile de remettre sous vos yeux les termes du procès-verbal de la séance dans laquelle le décret a été rendu.

Le président propose à l'Assemblée la formation d'une commission d'enquête, sans caractère judiciaire, prise dans le sein de l'Assemblée nationale, et chargée d'étudier les causes, les modes d'action de l'insurrection qui depuis trois jours ensanglantait Paris; chargée en même temps d'entendre ses investigations à tout ce qui est relatif à l'attentat du 15 mai.

L'Assemblée nationale décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de rechercher par voie d'enquête, et par tous autres moyens qui lui paraîtront utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection, qui, depuis trois jours, ensanglantait Paris, et de constater les faits qui se rattachent soit à sa préparation, soit à son exécution.

Art. 2. La même commission sera autorisée à étendre ses investigations à tout ce qui est relatif à l'attentat du 15 mai.

Art. 3. Tous pouvoirs lui sont conférés pour ce double objet, soit pour mander ou faire comparaître auprès d'elle les personnes en état de donner des renseignements, soit pour se faire délivrer et communiquer toutes les pièces de nature à éclairer sa religion.

Art. 4. Rapport sera fait à l'Assemblée des résultats de cette information.

L'Assemblée nationale, immédiatement consultée, déclare l'urgence de ce projet, et passe à la discussion des articles, qui sont adoptés.

Ainsi l'enquête dont nous sommes chargés est politique; elle n'est pas judiciaire. Dans votre omnipotence, vous avez respecté le principe sacré de la division des pouvoirs.

Nous nous sommes aidés du concours des magistrats pour nous éclairer; mais nous n'avons pas substitué notre autorité à la leur. Nous nous sommes arrêtés au moment où il nous a paru que nous sortirions de l'œuvre politique et parlementaire qui nous a été confiée pour entrer dans le domaine de la justice.

L'enquête a été provoquée par l'insurrection du 23 juin, et cependant vous l'avez étendue au 15 mai; vous avez pensé qu'il pouvait exister une corrélation entre ces deux attentats, et que vous n'étiez pas suffisamment éclairés sur le premier.

Nous avons cherché cette corrélation en réunissant les éléments de l'instruction déjà faite, soit devant la justice, soit devant le pays, sur le 15 mai, à ceux que nous avons obtenus sur les événements du 23 juin.

Vous avez voulu en outre que l'enquête révélât au pays les causes de ces grandes catastrophes, non-seulement pour qu'à chacun fut faite la part de responsabilité qui lui appartient, mais parce que, dans un pays libre, le peuple a le droit de tout savoir et que la publicité est déjà une réparation.

D'ailleurs, faire ressortir les conséquences du mal n'est-ce pas déjà en indiquer le remède?

Nous nous avons investis de tous vos pouvoirs, nous n'avons reculé devant aucune des nécessités de notre mission. C'est un bonheur pour nous, et le pays y verra sans doute une espérance pour lui-même, de pouvoir vous dire que, partout, cette autorité, qui était la vôtre, a été religieusement obéie.

Tous les hommes politiques, tous les citoyens auxquels nous avons dû nous adresser, nous ont prêté le concours le plus empressé, tous se sont inclinés devant votre souveraineté; heureux symptôme qui annonce que le respect de la volonté nationale, représentée par l'Assemblée, principe fondamental de toute République, est définitivement consacré.

Toutefois, les documents de l'enquête vous donneront à penser qu'un certain nombre de témoins n'ont pas révélé tout ce que vous saviez; nous devons ajouter que d'autres n'ont eu de communication avec nous que sous le voile de l'anonyme, tant était profond le sentiment de terreur imprimé par les derniers événements.

Toutes ces hésitations, toutes ces réticences, cesseront, grâce à la fermeté persistante de l'Assemblée nationale et du Gouvernement.

En reparaissant à la face du pays, la justice, reprenant tous ses droits, ranimera le courage des bons citoyens, et les factieux comprendront que, devant elle, ils n'ont plus qu'à s'effrayer et à se soumettre.

Nous devons, avant tout, caractériser nettement les deux attentats sur lesquels devaient porter nos investigations.

Chaque des grandes crises de notre première révolution res, ou par l'agression de l'étranger, ou par une de ces questions politiques qui renferment en elles les destinées du pays et même de l'humanité.

Les tentatives sacrilèges qui viennent de menacer violemment la représentation nationale et l'ordre social tout entier ont dessein, odieuses dans les moyens d'exécution, autant elles ont été dépourvues de cause, de prétexte même; il n'y a pas une autre exemple d'une telle agression dans l'histoire du monde.

L'Assemblée nationale était appelée par tous les vœux. On fait les jours qui devaient s'écouler encore jusqu'à sa réunion. Aucun droit n'avait été contesté; la liberté avait été étendue à

ses dernières limites, la souveraineté du peuple à ses extrêmes conséquences; il semblait qu'il n'y eût plus à redouter ni collisions, ni révolutions, puisque désormais elles n'avaient plus de prétextes.

L'unanime acclamation de l'Assemblée nationale avait proclamé la République. Ne songeant qu'aux services rendus, elle a décrété d'entraînement que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la Patrie.

Elle avait fait plus encore: malgré le besoin d'homogénéité dans le pouvoir, malgré la conscience qu'elle avait des embarras et des dangers qui étaient résultés des dissidences intestines du Gouvernement depuis le 24 février; n'écouant que ses sentimens de conciliation, et voulant éviter jusqu'à la plus légère apparence de réaction contre le passé, l'Assemblée avait conservé dans le pouvoir exécutif les principaux éléments du Gouvernement provisoire.

Annouçant ainsi ses généreuses intentions au milieu de l'attente, de l'anxiété publique, l'Assemblée nationale, seule debout, investie de cette puissance que lui conférait le concours de dix millions de suffrages, s'appropriait à remplir sa mission; c'est alors qu'elle est tout à coup violemment envahie, et que pendant trois heures la majesté de son sanctuaire est profanée par les fac-tions.

Malgré cette attaque odieuse, l'Assemblée ne veut cependant pas se départir du système de modération qu'elle avait adopté. Elle ne prescrit pas d'enquête, elle renonce à rechercher elle-même sur qui doit porter la responsabilité de cet attentat.

Une Constitution fondée sur les bases les plus sincèrement démocratiques est préparée; un de ses comités est spécialement chargé de pourvoir à l'amélioration du sort des travailleurs; les mesures se pressent à la tribune et dans les comités pour arriver à ce but; on ne recule devant aucun sacrifice; l'Assemblée ne veut pas que la dissolution des ateliers nationaux, commandée plus encore par la dignité et la moralité des travailleurs que par les nécessités financières, laisse un seul instant la misère sans assistance.

C'est à ce moment qu'éclate au milieu de Paris cette insurrection depuis longtemps préparée, qui a fait de cette grande et noble capitale un champ de bataille où, pendant quatre jours, on a vu les citoyens d'une même patrie, les habitans d'une même cité s'armer les uns contre les autres.

Vous n'avez que trop conservé le douloureux souvenir de ces sanglantes collisions; nous vous en épargnerons le récit circonstancié.

Les deux événemens ont cela de commun qu'ils étaient dirigés contre la représentation nationale. Aux deux époques, c'était une minorité factieuse qui voulait s'imposer, par la violence, à la majorité; c'était une attaque de la force brutale contre le droit, contre la souveraineté de la nation.

Mais ces événemens diffèrent en ce sens que le but principal de la manifestation du 15 mai était de dissoudre l'Assemblée et d'élever sur ses débris une sorte de comité de salut public. C'est accessoirement que, dans leurs proclamations et dans leurs discours, les auteurs de ce mouvement tendaient les mains au parti prétendu socialiste. Le milliard sur les riches n'appartient que tardivement, et dût en quelque sorte céder le pas à la manifestation polonoise; en un mot, on peut dire que cette première crise revêtit une forme plus politique que socialiste.

Le 23 juin, au contraire, l'élément communiste, issu des conférences de Luxembourg, sorti tout armé du club des ateliers nationaux, a notoirement pris l'initiative: les affiches, les proclamations, les noms propres mêmes qui servent de drapeau à l'insurrection, tout indique ce caractère.

Nous avons fait porter notre information sur tous les indices, sur tous les faits qui paraissent de nature à impliquer la présence et l'action des anciens partis dans ces criminelles entreprises; nous nous sommes attachés particulièrement à surprendre la trace de distributions d'argent qui auraient été faites au nom de ces partis. Nos recherches sont restées sans résultat, et si des hommes isolés, méconnaissant le nouvel ordre de choses, se sont mêlés, directement ou indirectement, à ces agitations subversives, on peut affirmer qu'aucun plan, aucune vue d'ensemble ne révèle l'intervention active des prétentions dynastiques.

L'élément politique, dominant au 15 mai, n'a pas été étranger aux événemens de juin, mais il est resté sur le second plan; c'est ainsi que dans toutes les tentatives qui depuis le 23 février ont menacé la représentation nationale et la société, on retrouve toujours ces deux partis combinant leurs forces, unissant leurs passions dans un but commun: celui de faire violence à la majorité de la nation. Mais comme ils partent de principes différens, comme ils répondent à des exigences diverses, que le lendemain même de la victoire ils seraient entre eux à l'état d'hostilité flagrante, ils ne se sont jamais encore complètement mêlés: et, avant qu'une telle fusion puisse s'accomplir, la société, a été par de si cruelles épreuves, raffermie sur ses bases, pourra prévenir de nouvelles atteintes, désarmer et décourager les factions, ou leur résister et les vaincre.

Pour mieux préserver l'avenir, l'Assemblée a pensé, dans sa sagesse, que ce qu'elle n'avait pas fait le 15 mai, elle devait le faire aujourd'hui; qu'après ce double et cruel avertissement, il ne lui était plus permis d'hésiter sur le devoir qu'elle avait à remplir envers la France: elle a voulu que les causes du mal fussent signalées au pays, et que la plaie fut sondée dans toute sa profondeur.

C'est dans cet esprit qu'elle a ordonné l'enquête dont nous venons vous communiquer les résultats.

#### § I<sup>er</sup>. — Causes générales.

La Commission ne désire pas étendre sa mission, déjà immense par elle-même. Elle aurait voulu concentrer son enquête et prendre pour limites de ses informations le jour où l'Assemblée s'est trouvée réunie en face de la France.

Nous avions bien des motifs pour nous imposer une telle réserve. Comment, en effet, juger avec impartialité et sans s'exposer, ou à un excès de sévérité, ou à un excès d'indulgence, des faits, des actes qui se sont passés au milieu d'une tourmente révolutionnaire, dans le plein exercice d'une dictature inévitable, en l'absence de toute force constituée? Et, par dessus tout, le décret par lequel vous aviez jeté sur le passé la déclaration solennelle de la reconnaissance du pays, n'aurait-il pas suffi pour nous imposer un silence respectueux devant les résolutions de l'Assemblée?

Mais les faits s'enchaînent, comme les effets aux causes, et de même que l'Assemblée, dans sa haute intelligence, a senti que le 23 juin pouvait se lier au 15 mai, que l'un pouvait servir à expliquer l'autre; de même, lorsque nous avons eu à rechercher les causes de l'attentat du 15 mai, nous nous étions irrésistiblement entraînés à remonter aux faits antérieurs à la réunion de l'Assemblée! Cet exemple nous avait d'ailleurs été donné par les témoins que nous avions interrogés sur cet événement, et qui tous avaient éprouvé le besoin de le rattacher aux différens indices existans dans la période du Gouvernement provisoire.

Les membres de ce Gouvernement n'ont pas pu échapper à cette direction, et se sont les premiers d'eux-mêmes engagés dans cette voie.

Un des premiers devoirs du Gouvernement provisoire était d'inspirer aux citoyens le respect le plus profond de l'Assemblée qui allait émaner du suffrage universel.

Ce devoir, il faut le dire, n'a pas toujours été rempli commo-

il eût dû l'être.

Entraîné par une erreur déplorable sur la situation vraie du pays, un par i, dont nous regrettons de trouver la trace dans les actes de certains membres du Gouvernement provisoire, s'est efforcé trop souvent de provoquer, dans le pays entier, une agitation violente, un désordre social qui devait amener des catastrophes. (Rumeurs diverses.)

Et, en effet, nous avons rencontré trop souvent, dans nos investigations, les marques funestes de l'impulsion désorganisée imprimée aux départemens par un certain nombre d'administrateurs dont plusieurs ont déjà été révoqués, dont quelques-uns, signalés par de funestes accidens, étaient l'objet de l'indignation des populations.

Nous avons constaté aussi l'action, moins publique, mais plus irrégulière encore, d'un grand nombre d'agens envoyés dans toute la France, au nom des clubs les plus dangereux de la capitale avec une solde prélevée sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur. (Mouvement.)

La même erreur a dicté ces circulaires, ces bulletins qui ont si profondément ému le pays, et dont nous ne pouvons pas nous dispenser de replacer un fragment sous vos yeux.

#### 16<sup>e</sup> bulletin de la République (15 avril).

« ... Les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiance loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y a alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fautive représentation nationale.

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir? »

Ce bulletin, qui a eu un si grand retentissement en France, et dont la responsabilité pesait d'un poids si lourd sur le ministère dont il émanait, a été désavoué par le ministre de l'intérieur; mais il est résulté des explications données par de hauts fonctionnaires, cette particularité bien étrange et bien caractéristique du désordre qui regnait dans cette administration, que c'est une femme, célèbre par ses travaux littéraires, qui aurait envoyé le matin au ministre trois projets de bulletin écrits dans des nuances différentes, parmi lesquels on aurait pris en quelque sorte au hasard celui qui a produit un si grand scandale dans le monde politique. (Sensation.)

Nous devons reconnaître que cette manière de comprendre la Révolution n'était pas celle de tout le Gouvernement provisoire; plusieurs de ses membres, pleins de respect pour l'expression libre de la volonté du pays, ayant moins de colère contre ces hommes qu'ils pouvaient avoir pas appelé la République, mais qui l'avaient loyalement acceptée. Ainsi les uns avaient hâte de réunir l'Assemblée, les autres employaient leur influence et, au besoin même, l'intervention de la force extérieure pour ajourner les élections. D'un côté l'on proclamait, par l'organe de M. Lamartine, dans le manifeste aux puissances, que eut un si grand et si légitime retentissement dans le monde, que la République ne ferait point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins; de l'autre on dirigeait du ministère de l'intérieur une expédition contre la Belgique, armée par les arsenaux de l'Etat, soldée sur les fonds de ce ministère, dirigée par des agens accrédités et protégés par le commissaire du Gouvernement dans le département du Nord. (Mouvement.)

Il était impossible que de telles collisions dans le sein du Pouvoir, ne se reproduissent pas dans la population dont les sympathies, les passions même, se partageaient entre ces deux influences.

A côté de ces dissensions intestines du Pouvoir sur la politique intérieure et extérieure du pays se trouvaient, pour les aggraver, les conférences du Luxembourg, formées des délégués des corporations et la combinaison d'un ministère de progrès, institutions sur lesquelles un membre du Gouvernement provisoire, M. Arago, portait le jugement suivant : « La première cause des désordres, ce sont les opinions folles jetées dans la classe ouvrière. Il était évident que de pareilles idées mèneraient à des troubles sanglans.

« Les théories du Luxembourg ont été funestes, elles avaient fait naître des espérances qu'il était impossible de satisfaire, et, lorsque l'Assemblée nationale est venue, qu'elle n'a pu répondre à des exigences au-dessus de toutes les volontés et de toutes les forces, on s'est porté contre elle à un affreux attentat. C'était une conséquence de telles utopies.

« M. Louis Blanc : Je demande la parole. (Bruit.)

« M. Baughart, rapporteur : « Unede nos premières dissidences avait sa source au Luxembourg. Louis Blanc voulait un ministère du progrès; je m'y suis opposé, parce que je trouvais le principe mauvais, parce qu'on disait : « le peuple le veut! » parce qu'il eût fallu donner ce ministère à Louis Blanc lui-même, et qu'on eût pu nous soupçonner de nous associer à ses doctrines. »

Cette opinion de M. Arago doit être fortifiée par quelques citations des di-cours inédits de M. Louis Blanc prononcés dans les réunions du Luxembourg.

La Commission d'enquête a été informée que ces discours n'avaient pas été intégralement publiés. Elle a appelé le chef des sténographes attachés au palais du Luxembourg et lui a donné l'ordre, après avoir reçu son serment, de reproduire fidèlement ces discours, dont les notes sténographiques avaient été conservées.

#### Vici ces fragmens :

« ... Nous parlons d'avoir, de former une assemblée de députés; vous êtes une assemblée de députés; vous êtes une assemblée des députés du peuple, et que l'Assemblée nationale s'installe on ron, celle-ci, j'en ai la confiance, ne périra pas. »

« ... Etant presque enfant, j'ai dit: Cet ordre social est inique; j'en jure devant Dieu, devant ma conscience, si jamais je suis appelé à régler les conditions de cette société inique, je n'oublierai pas que j'ai été un des plus malheureux enfans du peuple, que la société a pesé sur moi. Et j'ai fait, contre cet ordre social qui rend malheureux un si grand nombre de nos frères, le serment d'Annibal. »

« ... Et, quand je dis que le prolétariat est l'esclavage, je dis un mot dont j'ai approfondi la portée, croyez-le bien. On a proclamé le suffrage universel, est-il l'expression de la volonté du peuple? Oui, dans une société où toutes les conditions seraient égales; oui, dans une société où chacun aurait le libre développement de son esprit et de son cœur. Dans la société actuelle, non! non! mille fois non! »

« Mes amis, sachez-le, vous serez non-seulement puissans, vous serez non-seulement riches, vous serez rois. — Car tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont rois! »

« Sentimens de modération tempérés par une résolution de rester frères, et s'il le fallait, douloureuse nécessité, nécessité bien comprise de se faire soldat. »

« Vive la République! qui fera qu'il n'y aura plus de riches ni de pauvres. »

« Au point de vue moral comme au point de vue matériel, le système sur lequel est basée la société est un système infâme! »

« Votre concours nous est utile par la force que vous nous communiquez, force morale qui doit nous mettre en état de dire à l'Assemblée : Voici les projets de loi que nous

présentons; ces projets de loi, ce n'est pas Albert, ce n'est pas Louis Blanc qui les présentent, c'est le peuple représenté par ses délégués; traitez avec lui, et maintenant qu'il est organisé, repoussez-les, si vous l'osez! » (Sensation. — Longue interruption.)

Rien n'est plus propre que ces prédications à donner une idée de l'esprit qui devait animer les délégués du Luxembourg et des inspirations qu'ils reportaient dans la population ouvrière.

A toutes ces causes d'agitation et de bouleversement venait enfin s'en joindre une autre, qui, déjà menaçante au 15 mai, produisit toutes ses conséquences dans les journées de juin.

Le 26 février le Gouvernement provisoire, par un décret dont il ne détermina pas la portée, dont il n'aperçut peut-être pas les conséquences, ordonna l'établissement immédiat d'ateliers nationaux. On ouvrit dans toutes les communes un registre, sur lequel s'inscrivaient tous ceux qui déclaraient être sans ouvrage. Les ateliers de l'industrie privée se fermentent de plus en plus.

Bientôt le nombre des ouvriers inoccupés augmenta. Le désordre fut à son comble; c'est alors que M. Emile Thomas, ancien élève de l'Ecole centrale, fut appelé à diriger ce service. Telle est l'origine de cette création malheureuse. On pouvait prévoir, dès ce moment, qu'une aussi vaste agglomération d'hommes deviendrait bientôt une armée politique que les partis se disputeraient.

La portion modérée du Gouvernement le sentait si bien elle-même qu'elle voulut à différentes époques s'en faire un auxiliaire. Elle y réussit d'abord, mais cette arme dangereuse devait lui échapper et passer, plus redoutable encore, dans les mains de ses ennemis.

Ces causes générales de désordre qui devaient avoir une si grande influence sur les événemens dont nous nous occupons plus particulièrement, ont amené même sous le Gouvernement provisoire des débats et des crises que nous croyons devoir reproduire, parce qu'ils mettent en scène des hommes politiques, que nous retrouvons plus tard, et parce qu'ils se rattachent par un lien nécessaire, aux attentats mêmes du 15 mai et du 23 juin.

#### § 2. — Crises sous le Gouvernement provisoire.

Un décret du Gouvernement provisoire dissout les compagnies de grenadiers et de voltigeurs dans la garde nationale et les fait rentrer dans les cadres de la masse générale. Le 16 mars, ce décret est l'objet d'une manifestation peu réfléchie de la part de ces compagnies qui demandent à reprendre leur ancienne position. Il n'en faut pas davantage pour que le lendemain les passions populaires, excitées déjà par le Luxembourg et les ateliers nationaux, fassent une première irruption sur la place publique et jusque dans la salle des séances du Gouvernement provisoire.

Des témoignages graves nous signalent la main de M. Causidière.

M. Causidière : C'est vrai.

M. Baughart, rapporteur : Et celle de M. Louis Blanc comme ayant dirigé ce mouvement.

Ces premières agitations eurent un grand retentissement dans les masses et jusque dans les rangs des corps armés pour la défense de la République. Ainsi, pour les élections de la garde nationale, les questions les plus anarchiques étaient posées aux candidats : « Si l'Assemblée nationale, leur disait-on, n'était pas à l'unisson de nos opinions, marcheriez-vous contre elle? »

Ajoutons les questions qu'on s'adressait à la même époque à un club qui se nommait le club de la garde nationale mobile et que fréquentaient des soldats de l'armée de ligne.

« Quel est le devoir du Gouvernement de la République française dans l'état actuel de la Pologne? Doit-il intervenir immédiatement ou attendre les événemens? »

A l'unanimité : Intervenir immédiatement.

« Quel serait le devoir des citoyens, si l'Assemblée nationale venait à marcher dans des errements stationnaires, et n'extirpait pas d'une manière radicale tous les abus; en un mot, si elle n'était pas républicaine dans la plus large acception du mot? »

A l'unanimité : L'insurrection... l'insurrection étant, dans ce cas, le plus saint et le plus sacré des devoirs.

Quand nous voyons de pareils désordres se produire librement, nous devons supposer que nous ne sommes pas loin de plus tristes scandales, de périls plus graves encore.

Le 3 avril, le préfet de police, M. Causidière, réunit à la préfecture, à dix heures et demie, quarante-huit commissaires de Paris et de la banlieue, et leur adressa d'un ton menaçant une allocution qui, d'après le témoignage de plusieurs d'entre eux, se résuma dans les paroles suivantes :

« Les commissaires sont trop tièdes, ils doivent faire comprendre aux quartiers infodés aux vieilles opinions, que la moindre manifestation de leur part serait le signal d'un mouvement écrasant. »

A l'extrême gauche : Il avait raison.

M. Baughart, rapporteur : Que les hautes classes seraient épargnées si elles étaient sages, mais qu'elles avaient sur leur tête l'épée de Damoclès et que cette épée était une hache; que si les députés de la province résistaient au vœu de Paris, ils seraient écrasés. »

M. Causidière se leva pour répondre.

De toutes parts : Silence! silence!

M. le président : N'interrompez pas, vous aurez la parole après.

M. Baughart, rapporteur : Dites bien, ajouta-t-il, à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux. »

M. Causidière : C'est ignoble! c'est une calomnie!

M. Baughart, rapporteur : Vous ferez le procès aux témoins. Je continue : Dites leur que s'ils ont le malheur de se laisser aller à la moindre réaction, 400,000 travailleurs attendent le signal pour faire table rase de tout Paris; ils ne feront pas pierre sur pierre, et pour cela ils n'auront pas besoin de fusils; des allumettes chimiques leur suffiront. (Agitation prolongée.)

M. Causidière : Je répète que c'est une calomnie.

M. Baughart, rapporteur : Un document de la même époque prouverait que M. Causidière n'accordait pas une confiance exclusive à ce mode de destruction; une lettre du 8 avril, écrite par Grandménil à son neveu, fabricant de matières pyrotechniques à Angers, contient le passage suivant :

« ... Marc vous recommande vivement de fabriquer dans le plus grand secret, et d'apporter quelques unes de vos bombes. Vous ne craignez plus rien, mais silence chez vous et ailleurs à ce sujet. »

M. Causidière : Avez-vous la lettre?

M. Baughart, rapporteur : Un des personnages politiques en endus dans l'enquête nous apporte à son tour de curieuses révélations : « Peu de jours avant le 16 avril, chez Sobrier, on agita la question d'un comité de salut public; le soir on discuta les noms chez Ledru-Rollin. Causidière trouvait que la liste contenait trop de noms communistes. On s'arrêta aux désignations suivantes pour composer le gouvernement : Baspail, Blanqui, Kersausie et Cabet (nouveaux), Ledru-Rollin et Flocon (anciens). »

« Blanqui refusa de s'associer à Ledru-Rollin qu'il traitait d'homme déloyal; Ledru-Rollin refusait, de son côté, d'entrer dans une combinaison dont Blanqui ferait partie. On lui envoya Flotte à une heure du matin; il ne voulut pas le recevoir. Pour le décider, Sobrier dit à Ledru-Rollin : « Eh

bien, si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre dimanche avec les autres, nous sommes en mesure... » (Longue interruption.)

Vous comprenez, citoyens représentants, que nous arrivons à la manifestation du 16 avril. Vous savez quel en était l'objet, dans quel but, où et par qui elle était préparée. Le choix des capitaines d'état-major de la garde nationale n'avait pas été la cause, mais le prétexte de ce mouvement.

Un tout autre but avait été assigné à cette seconde journée. Plusieurs membres du Gouvernement provisoire désignent le préfet de police comme le principal fauteur de cette manifestation nouvelle. Un sous-secrétaire d'Etat et le procureur de la République déclarent qu'ils ont demandé sa révocation.

Un des chefs de la police, mettant en scène un autre nom, rapporte que le mouvement du 16 avril avait été organisé par Barbès, Blanqui et Ledru-Rollin, que ce dernier devait être proclamé dictateur, et qu'il n'osa pas aller jusqu'à bout...

Nous devons dire que le sentiment d'un haut fonctionnaire de l'administration actuelle est conforme à cette déposition, mais qu'elle n'a trouvé aucun écho ailleurs.

Rapporteurs fidèles, nous aurions cru manquer à notre mission en n'enregistraient pas cette déclaration telle qu'elle s'était produite devant nous.

C'est le même sentiment d'exactitude et d'impartialité qui nous porte à reproduire le récit de cette journée du 16 avril, tel qu'il nous a été présenté par M. de Lamartine.

« Je fus averti à cinq heures du matin de ce qui se passait dans les clubs, d'un projet d'un comité de salut public à substituer au Gouvernement provisoire; je fis prévenir isolément les amis que j'avais dans la garde nationale. Elle était alors à l'état de problème. M. Ledru-Rollin vint chez moi le matin; il était très animé: « Nous allons être attaqués par 200,000 hommes, me dit-il, à la tête desquels se trouvent 20,000 hommes armés, appartenant aux clubs. » Il me rapporta les offres qu'on lui avait faites; le dessein qu'on avait de m'exclure, ainsi que plusieurs de mes collègues. Je lui dis: « Ministre de l'intérieur, vous avez droit de faire battre le rappel; si par hasard il y a une garde nationale dans Paris, sous votre commandement, vous devez faire battre le rappel; si par hasard il y a une garde nationale dans Paris, sous votre commandement, vous devez faire battre le rappel; si par hasard il y a une garde nationale dans Paris, sous votre commandement, vous devez faire battre le rappel... » M. Ledru-Rollin accepta sans hésiter et sortit pour faire battre le rappel: je courus chez Duval, à l'état-major de la garde nationale, j'allai enfin à l'Hotel-de-Ville.

Entrant ensuite dans l'exposé des mesures qui furent prises, M. de Lamartine nous dépeignait ses anxiétés, ses espérances, a terminant par ces mots: « La 2<sup>e</sup> légion parut enfin sur le pont, en criant: *Vive la République!* La force armée resuscitait, le triomphe de la République modérée fut assuré. »

Il est certain que c'est là le grand résultat de cette journée, et qu'il appartient au noble élan de la garde nationale. Nous devons cet hommage public à son dévouement et à son patriotisme; la déposition du général Changarnier jette un nouveau jour sur cet événement.

« J'allai à l'Hotel-de-Ville: point d'armes, surtout point de munitions. Je parlai à M. Marrast, et reçus ses communications. J'étais autorisé à appeler le peu de troupes disponibles dans Paris. Je transmis mes ordres au colonel Rey, dont le zèle me satisfait. M. de Lamartine survint, parut inquiet, parla des divisions qui existaient dans le Gouvernement provisoire, et se plaignit de Louis Blanc, de Ledru-Rollin lui-même; il les regardait comme étant de moitié dans le mouvement. Comme il ne prenait pas de mesures, j'en pris spontanément de concert avec M. Marrast, dont l'attitude était très bonne. Le général Courtais n'avait commandé qu'un piquet de 150 hommes par légion; je pensai qu'un rappel général devait être battu. M. Marrast écrivit l'ordre sur une table, en quelle sorte sous ma dictée, et l'envoya aux légions. C'est cet ordre qui a fait battre le rappel, et marcher la garde nationale. » (Agitation. — Dénégations sur quelques bancs.)

Comprimée, refoulée dans la journée du 16 avril, l'anarchie ne se décourage pas. Ainsi: journaux prêchant la haine des citoyens les uns contre les autres; envoi de ces journaux par ballots énormes et en franchise dans les départements; discours plus violents que jamais dans les clubs; affiches incendiaires dans tout Paris, l'une d'elles provoquant au pillage et à la guerre civile, sortant du ministère de l'intérieur et placardée par les hommes de la garde de ce ministre; conciliabules nocturnes dans le cabinet même du ministre, où s'agitaient sinon des projets de renversement de l'Assemblée, du moins l'annulation d'une partie des élections, celles qui seraient considérées comme hostiles.

C'est dans ces conditions et sous ces auspices que la France nomma ses représentants et que se réunit l'Assemblée nationale.

Condamnée par les factions avant d'avoir agi, les armes étaient prêtes pour la frapper. Tout annonçait le 15 mai, tout semblait y conduire par une pente rapide et fatale.

§ 3. — 15 mai.

Le Club des Clubs, sous la direction de Sobrier, et le club des Droits de l'Homme, sous celle de Vilain, fixent d'abord notre attention.

Tous les deux sont armés; des membres du Gouvernement provisoire sont en correspondance journalière avec eux; les armes dont ils menacent Paris sortent des arsenaux de l'Etat. Essayons d'expliquer leur organisation et la puissance occulte, anormale, dangereuse, qu'ils ont exercée sur tout le territoire de la République.

La Révolution de Février venait de s'accomplir, les élections par le suffrage universel étaient annoncées, les citoyens s'interrogeaient sur les choix qu'ils devaient faire. Des clubs devaient se former, ils furent nombreux. Longepied conçut la pensée de les centraliser en appelant trois députés de chacun d'eux, dans l'intention, d'en faire des instruments électoraux. Le Club des Clubs s'installe dans un des bâtiments de l'ancien-ne liste civile, où Sobrier a déjà fondé sa succursale de police et son journal *la Commune de Paris*.

La maison n. 16 de la rue de Rivoli était devenue une forteresse: on s'y garde militairement. Des menaces atroces contre la garde nationale et la bourgeoisie y retentissent incessamment. On y voit arriver 500 fusils et 30,000 cartouches délivrés par ordre du ministère de la guerre à la préfecture de police.

C'est en vain que le commandant supérieur de la garde nationale, M. Courtais, se plaint d'un pareil état de choses. C'est en vain qu'il menace d'enlever un poste où il a été retenu prisonnier.

Par une faiblesse inexplicable, le Club des Clubs reste debout et triomphant.

Pour agiter la France, pour assurer le triomphe des partis violents dans les élections, Sobrier et Longepied prennent sans choix 3 à 600 agents parmi les hommes les plus audacieux, les énergiques et les lancés dans la province; chacun d'eux touche sur les fonds du Trésor une indemnité de 40 fr. par jour, emporte une instruction imprimée dont il donne reçu, et se rend à la ville qui lui a été désignée.

Les pièces saisies chez Sobrier, le 15 mai, contiennent les rapports de ces agents; nous ne saurions exprimer le dégoût qui nous a souvent saisis en voyant comment ils s'expriment sur le compte d'hommes honorables qui siègent dans cette enceinte. Ce qui est plus déplorable encore, des sous-officiers étaient choisis et envoyés dans les garnisons pour y dénigrer les chefs aux soldats, y porter la désorganisation et l'indiscipline.

Quant à la société des Droits de l'Homme, son existence, vous le savez, est fort ancienne; les rapports de police portent à vingt mille le nombre des affiliés de cette société, et à quatorze celui de ses succursales dans le département de la Seine. Elle se réunissait au Palais-National, et les témoins du voisinage nous ont appris qu'on y fondait des balles, qu'on y faisait des cartouches, et qu'on s'y préparait également, sans trop de mystère, à la guerre civile.

Tel était le club Sobrier, qui avait pris le nom de comité révolutionnaire: telle était la société des Droits de l'Homme, la plus redoutable de Paris. Certains membres du Gouvernement étaient en communication avec l'un et avec l'autre, et cherchaient à s'en faire des auxiliaires.

Si, dans les commencements d'une révolution, il pouvait être difficile d'opposer une barrière à de tels désordres, au moins quand l'Assemblée nationale est réunie, quand elle a délégué le pouvoir exécutif aux hommes mêmes qui ont fait la révolution, semble-t-il qu'une nouvelle bre dont s'ouvrir, et que le pouvoir doit apporter plus de vigueur et de régularité dans son action? Cependant, en présence de l'Assemblée nationale,

nous retrouvons les mêmes éléments de trouble.

Des fabriques d'armes existent sur plusieurs points de la capitale: une à la barrière de la Santé, une autre rue du Chantier; l'autorité ou ne sait pas, ou laisse faire.

Ce n'est que le 14 mai, à la veille de l'attentat, que le Gouvernement interdit aux clubs l'entrée des établissements de l'Etat. Il était trop tard, et le pouvoir, on peut le dire, avait abrité des forces armées contre la représentation nationale et contre lui-même.

Les ateliers nationaux s'étaient renforcés des délégués du Luxembourg qui venaient de se fermer.

Nous ferons connaître les dangers dont l'organisation de ces ateliers renfermait le germe.

Bornons-nous, quant à présent, à signaler les changements qui s'étaient faits dans l'esprit des travailleurs, les influences que les discours du Luxembourg avaient apportées au milieu d'eux, tous les signes enfin d'une transformation inquiétante pour l'avenir.

Un mot de M. Emile Thomas caractérise ces changements: « J'ai empêché, dit-il, une manifestation qui avait pour but de féliciter M. de Lamartine de s'être réuni à M. Ledru-Rollin, et de l'avoir soutenu à l'Assemblée nationale. »

Une grande fermentation règne dans cette immense multitude: tout présage des événements prochains.

Les projets de décret saisis chez Sobrier signalent clairement le but des factieux.

Ces décrets débutent par les griefs invoqués contre l'Assemblée nationale: violation par l'Assemblée du mandat que le peuple lui avait confié; refus de créer un ministère du travail; présence des troupes à Paris; droit accordé au président de convoquer ces troupes et la garde nationale; attentat à la liberté et à la souveraineté du peuple par l'interdiction de présenter des pétitions à la barre; ordre de tirer sur le peuple qui venait paisiblement apporter une pétition en faveur de la Pologne, prévision qui ne s'est pas réalisée et qui trahit le coupable espoir d'un conflit sanglant, et la résolution arrêtée de renverser l'Assemblée nationale.

Les décrets prononcent ensuite la déchéance des représentants du peuple et constituent un comité de salut public composé de neuf membres dont les noms restent en blanc. Ils prohibent la sortie du numéraire, mettent hors la loi tout citoyen qui franchira la frontière, abolissent tout pouvoir, charges et fonctions publiques, à l'exception des maires; ils créent des comités municipaux composés de cinq ouvriers sur sept membres, patriotes connus; ils confèrent aux comités les fonctions de vérificateurs de la fortune publique et de juges dans les questions de police, d'ordre et d'exécution des décrets; ils créent une garde dite force ouvrière, composée de patriotes connus, et prononcent la dissolution de la garde nationale et la mise hors la loi de tout garde national qui sortira en armes ou en uniforme; ils établissent un impôt extraordinaire progressif, payable dans un délai fort court. Les immeubles de ceux qui ne payeront pas seront déclarés communaux; les biens meubles seront confisqués et distribués aux nécessiteux; ils convoquent les communes pour leur faire reconnaître le comité de salut public et la République actuelle; ils décrètent que l'organisation du travail sera promulguée dans trois semaines; qu'elle sera tout entière dans l'intérêt des ouvriers.

Ainsi la maison de Sobrier était le foyer même de la conspiration, et, chose singulière, au moment de l'attaque de l'Assemblée, qui vint-on en première ligne dans sa salle en vahie? Un hôte de la maison Sobrier, un des chefs les plus ardents du Club des Clubs, Longepied. On l'arrête, on l'interroge, que répond-il? Qu'il est venu avec l'autorisation de M. Ledru-Rollin pour s'opposer à l'émeute ou la comprimer. Appelé devant la justice, M. Ledru-Rollin ne le nie pas; il fait l'éloge de cet homme, de sa fidélité, de sa probité dans les différentes missions qu'il lui a confiées pour la province; il reconnaît que, par les mêmes motifs, il a accepté ses services le 15 mai.

Si l'on s'adresse à la Commission exécutive? Elle répond qu'elle s'est entourée de tous les conseils, qu'elle a appelé dans son sein toutes les autorités compétentes et responsables, que toutes les mesures ont été prises en commun, qu'elle a donné tous les ordres, qu'elle ne pouvait prévoir que ces ordres ne seraient pas exécutés, qu'il n'y a pas de gouvernement qui soit à l'abri des malentendus ou des trahisons.

Vous adressez-vous au commandant de la garde nationale? Il répond que la 4<sup>e</sup> légion devait être massée sur le pont, et que c'est le président de l'Assemblée qui a ordonné de n'occuper que les trottoirs, que si la place Bourgogne était dé garnie et sans moyen de résister à l'émeute, c'est qu'il devait compier sur la garde mobile, et que son chef, le général Tampoure, l'a abandonnée pour paraître en spectateur dans une des tribunes publiques; que les troupes de ligne qui devaient stationner sur l'Esplanade des Invalides, s'étaient portées vers les Champs-Élysées; que l'escadron de dragons était à cheval dans la cour de la caserne du quai d'Orsai, mais qu'un conflit entre cette troupe et le peuple ferait massacrer l'Assemblée; que le préfet de police lui avait écrit: « Vous pouvez être tranquille, si vous ne faites pas battre le rappel, il n'y aura rien... » que la grille du palais n'a été ouverte qu'à vingt-cinq délégués, et qu'il ne pouvait supposer que, manquant à la parole donnée, des fiots de peuple s'y précipiteraient en même temps.

Vous adressez-vous au ministre de la guerre? Il répond que, s'il est allé au Luxembourg prendre des ordres pour disposer des troupes consignées à l'Ecole-Militaire, c'est que le commandement en chef en avait été confié à un autre, et qu'il manquait d'autorité pour les appeler lui-même; qu'il voulait donner immédiatement sa démission, et que les périls imminents de la situation l'ont seuls retenu; que si sur son passage il a conseillé de ne pas battre le rappel, c'est qu'il croyait la mesure dangereuse dans le voisinage de l'Assemblée, et de nature à faire égorger les représentants; qu'enfin le général Tampoure était sous la direction du ministre de l'intérieur, et qu'il n'avait pas d'ordres à lui donner.

Parlez-vous de la conduite du général de division? On répond pour lui que, s'il a éloigné ses troupes des Invalides, il n'a fait qu'obéir au commandement en chef, et que c'était son devoir.

C'est ainsi qu'avec des attributions mal définies la responsabilité semble s'égarer, ou plutôt, qu'elle doit peser plus lourdement sur tous ceux à qui en revient une part quelconque.

Le commandement, comme l'obéissance, impose des devoirs qu'il ne faut jamais accepter à demi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne trouve nulle part, ni dans le rapport du 31 mai, ni dans les procès-verbaux de la Commission exécutive, la preuve écrite que le commandement général ait été donné à M. Courtais. La Commission exécutive le dit elle-même: « Le commandement a manqué: il n'y eut pas assez d'unité. » Mais à qui la faute; qui la Commission exécutive en accuserait-elle?

Restait à la Commission exécutive (c'est elle-même qui parle) à demander une surveillance intelligente, active, dévouée, au magistrat placé à la tête de la préfecture de police, et qui, seul ou presque seul, pouvait répondre utilement à cette nécessité sociale.

Ajoutons que la Commission exécutive croyait (nous citons ses propres paroles) à trouver là encore une force vive dans l'intervention de ces corps auxiliaires organisés non pour l'émeute, sans doute, mais pour l'ordre, sous le nom de Montagnards, garde républicaine et garde lyonnaise. Ce second besoin de la situation était donc également satisfait.

En présence d'une assertion aussi confiante, on reste confondu d'étonnement, surtout lorsqu'on songe à ce qui se passait alors à la préfecture de police, et que la Commission exécutive ne pouvait ignorer, car ses membres ont déclaré qu'ils n'étaient pas sûrs de M. Caussidière, qu'il n'y avait point de police.

L'absence du préfet de police au conseil du 14 mai, auquel il avait été convoqué, avait frappé la Commission.

Elle laisse pourtant M. Caussidière à la tête de la préfecture, se borne à le convoquer le lendemain matin pour la seconde fois; il ne vient pas davantage, annonce qu'il est malade, résigné pourtant à se faire transporter au Luxembourg si on l'exige; la Commission n'insiste pas et semble se contenter de cette réponse. Elle demande des rapports sur les faits. « Etre éclairée, parfaitement éclairée sur le mouvement projeté, voilà ce qu'elle voulait avant tout. » Bonne intention, sans doute, mais qui demeurerait parfaitement impuissante.

Dans la matinée du 15, aucun rapport n'était encore parvenu au ministère de l'intérieur. « Cela était fâcheux, mais n'avait pourtant en soi rien d'extraordinaire » dit la Commis-

sion; elle dirige elle-même quelques officiers d'ordonnance sur les points suspects; des rapports arrivent enfin, on ne dit pas de qui; on y voit que des discours factieux ont été prononcés, et que quelques armes sont cachées sous les vêtements.

Ainsi, pendant toute cette journée, comme la veille, aucune communication personnelle entre le Gouvernement et le préfet de police. Il y a plus, le ministre de l'intérieur, depuis son entrée en fonctions, n'avait pas vu une seule fois ce fonctionnaire, son subordonné direct.

On trouve seulement, dans un rapport de ce ministre, ces mots: « M. Caussidière est d'accord avec nous pour arrêter au premier mouvement Sobrier. Blanqui est entouré. »

Et quelques instans avant, une ordonnance du préfet de police venait dire en son nom que la manifestation avait à sa tête des hommes dont il pouvait répondre comme de lui-même.

Mais, s'il répondait des chefs du mouvement, il les connaissait donc? Pouvait-il ignorer que Sobrier était parmi eux au premier rang?

Et cependant il nous a déclaré que, la veille du 15, dans une conférence qu'il avait eue avec Sobrier, il ne lui avait pas parlé du mouvement qui se préparait. « Personne ne se doutait qu'il fut là dedans; je croyais qu'il marchait très dignement; je lui fis quelques observations sur son journal; il joutit tout le monde: Lamartine, moi, tant d'autres. »

Puis, presté de questions, et lorsque nous lui avons opposé un billet de Sobrier, dans lequel on lit: « Délivre moi comme tu me l'as promis hier soir. »

Il a répondu: « Je savais qu'il voulait faire une manifestation, mais je ne la croyais pas perturbatrice. »

Il savait la manifestation; il savait que Sobrier devait y prendre part; Sobrier est devant lui, il ne lui en parle point, il ne s'assure pas de ses dispositions, et puis il répond de Sobrier comme de lui-même auprès de la Commission exécutive.

Ce sont toujours des confusions infinies de langage; il disait à la tribune, dans la séance du 16 mai: « J'ai fait ce que j'ai pu; j'ai empêché que la manifestation n'eût lieu avec des armes; j'ai décliné ma compétence, parce que lorsque les masses veulent s'agiter, une proclamation devenait insuffisante. »

Qu'est-ce à dire? J'ai décliné ma compétence, une proclamation devenait insuffisante? Qui ne voit ici la volonté de ne pas se compromettre publiquement avec l'émeute?

C'est ainsi que la manifestation, arrivée à la dernière limite de la culpabilité, et pourtant vaincue, il ne la qualifie même point, ne l'atteint d'aucune parole positive de blâme, ni dans son discours à l'Assemblée, où il l'appelle une démarche, ni dans sa proclamation d'adieux, où il se borne à dire: Les événements du 15 mai vous sont connus.

C'est ainsi qu'après la conduite publique de Sobrier, dans la journée du 15, après ses préparatifs que le préfet de police ne pouvait pas davantage ignorer, celui-ci ne craint pas de parler de la bonne foi de Sobrier à la tribune, dans la séance du 16.

Enfin, ce magistrat, chargé de la sûreté de l'Assemblée, quelle idée se fait-il de la dignité de ce corps dont il est membre? Sa pensée n'est-elle pas tout entière à l'émeute qu'il était chargé de réprimer?

Écoutez-le encore dans son discours du 16: « Cette manifestation me contrariait d'autant plus que l'Assemblée allait s'occuper hier de la question polonaise; il fallait la laisser agir dans son bon sens, et si elle n'avait pas agi, alors qu'elle fut réprimandée par les journaux, ou toute autre voie, ou dans une manifestation. Si j'avais pu venir hier, comme aujourd'hui, je serais tout bonnement resté sur le perron. J'aurais invité une députation de représentants à descendre avec moi devant le peuple; j'aurais causé avec le peuple et j'aurais dit aux délégués: « Entrez, vous êtes sous l'inviolabilité des représentants. Et vous, colonnes du peuple, restez-là, ne bougez pas, et vos délégués, que l'Assemblée nationale entendra, pourront exposer leurs motifs. »

Est-ce que la théorie de la manifestation dans ce qu'elle avait de coupable, est-ce que la pression factieuse exercée sur l'Assemblée, la violation de son enceinte, est-ce que tout cela ne se retrouve pas dans les paroles du préfet de police?

Tout ce qui se rattache à cette malheureuse journée dans la conduite de M. Caussidière, est empreint du même caractère.

M. Yon, nommé commissaire de police de l'Assemblée par le président, reçoit, le 14 mai, un contre-ordre du préfet de police, qui voulait donner ces fonctions à un autre; le ministre de l'intérieur fut obligé d'intervenir, et déclara à M. Yon qu'il devait obéir à M. le président. Le 15, à sept heures du matin, M. Yon se rendit à la préfecture de police. M. Caussidière insistait pour qu'il n'acceptât pas la garde de l'Assemblée.

« Allez à votre ancien quartier (Faubourg-Montmartre), vous y serez utile; j'ai des vues sur ce quartier; je veux que vous y soyez; j'ai d'autres arrangements pour la Chambre. »

M. Yon fit des représentations et parla du décret de l'Assemblée.

« Je connais ce décret, dit M. Caussidière avec humeur; j'y ai concouru; mais si tout le monde se mêle de la police, on ne s'y reconnaîtra plus. »

De guerre lasse, il dit enfin: « Eh bien! allez-y à l'Assemblée, vous en aurez les profits; on s'arrangera comme on voudra. »

M. Yon ajoute que M. Caussidière ne donna ce jour-là aucun ordre dans son ancien quartier, sur lequel il avait des vues.

Les dépositions abondent dans ce sens.

Un témoin à dit, avec le caractère qui lui appartenait comme magistrat: « Au 15 mai, je ne prévoyais pas que les choses fussent allées aussi loin; les informations que j'ai prises m'ont démontré que Caussidière et Louis Blanc étaient dans le secret. »

Un deuxième témoin rapporte que le 2 mai M. Caussidière rencontra un employé du Palais-de-Justice, et qu'il lui fit cette déclaration singulière: « Le 4 mai, je dois jeter l'Assemblée par les fenêtres. » (Rumeurs diverses mêlées de rires.)

Un sous-contrôleur de la halle et un employé dans les marchés, entendus par un juge d'instruction, déposent que les forts et les porteurs de la halle ont été plus d'une fois convoqués à la préfecture de police pour un service dont ils ne se rendaient pas compte, que notamment le 15 mai, ils furent appelés par un ordre spécial signé du préfet.

(M. Caussidière se lève et prononce de son banc quelques paroles que nous ne pouvons saisir.)

**Voix nombreuses:** N'interrompez pas! **M. le président:** Je vous invite à ne pas interrompre. Vous répondez.

**M. le rapporteur:** Nous pouvons ajouter que cet ordre s'es retrouvée, et que le gardien de la halle, Lamiret, sommé par nous, a déposé entre nos mains l'original de cet ordre, de l'exécution duquel il était spécialement chargé.

Les forts arrivés à la préfecture, un capitaine des gardes républicaines leur dit de s'armer et de monter sur les combles où règne une balustrade de laquelle on domine le quai des Orfèvres; d'observer de ce point ceux qui voudraient attaquer la préfecture et de tirer sur eux, quels qu'ils fussent, gardes nationaux ou autres; qu'il n'y avait plus ni Gouvernement ni Assemblée nationale; que les patrouilles de gardes républicaines qui rentraient successivement dans l'hôtel, vers dix heures du soir, faisaient entendre les cris de: « Vive Barbès! » et qu'après avoir pris les noms des hommes de la halle, on les congédia.

Plusieurs témoins s'accordent à peindre sous les plus sombres couleurs l'aspect de la préfecture de police pendant la journée et la nuit du 15 mai.

Les Montagnards s'y étaient retranchés comme dans une forteresse, et en interdisaient l'entrée même aux agents réguliers de la police; ils poussaient des cris furieux: Vive Barbès! vive Blanqui! Leur attitude était si menaçante qu'un des habitués de l'hôtel nous a dit: « J'aimerais mieux assister à dix batailles que de supporter de nouveau la situation morale qui nous était faite. »

Lorsqu'on vint annoncer la dissolution de l'Assemblée et la proclamation des nouveaux membres du Gouvernement provisoire, parmi lesquels figurait le nom de M. Caussidière, les tambours battirent aux champs. La défection était patente, et il est évident que si l'insurrection avait triomphé, les Montagnards en auraient formé la première armée.

Au milieu de ce désordre, le préfet de police restait dans sa chambre, retenu par une luxation qui lui permit pourtant, dans la soirée, d'aller en voiture au Luxembourg, où il était mandé.

Les témoins entendus ne rendent pas un compte précis de son attitude et de son langage dans ce moment; il n'apparaît pas qu'il se soit associé par ses paroles aux manifestations de sa garde. Selon un témoin, il y eut un moment où il leur en aurait fait un reproche; lui-même déclare que, lorsqu'on vint lui annoncer la formation du nouveau gouvernement, il répondit: « Cela ne me regarde point; qu'on ferme les portes et que personne n'entre dans l'hôtel. »

Après un grave témoignage, il aurait cru un moment au succès de l'émeute. Lorsqu'elle fut complètement réprimée, trois envoyés d'un membre du Gouvernement vinrent s'entre-tenir avec lui, et il parut favorable à la cause de l'ordre.

Pour compléter le tableau de la préfecture de police devenue une véritable fabrique de balles et de cartouches, qui n'aurait cessé de fonctionner jusqu'au 15 mai.

Un officier d'artillerie attaché à l'état-major de la garde nationale a déclaré que, s'étant informé le 14 juillet après midi d'un autre capitaine d'artillerie, son ami, si on avait fait droit à une demande de munitions formée par le général Changarnier, ce capitaine lui aurait répondu que non, mais qu'au surplus M. Caussidière avait fait venir à la préfecture de police toutes les grenades de Vincennes, et qu'il ne s'y en trouvait plus.

Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans mentionner, sur la foi d'un représentant... (Interruption.) **M. Fargin-Fayol:** Quel est ce dénonciateur? (Vives réclames.)

**M. David (d'Angers):** Nommez-le! nommez-le!

**Voix nombreuses:** N'interrompez pas! A l'ordre!

**M. Saint-Gaudens:** C'est une lâcheté! (Bruit.)

**M. le rapporteur:** Nous ne terminerons pas cette partie de notre rapport sans mentionner, sur la foi d'un représentant... un mot de M. Courtais qui nous a paru caractéristique. « Nous ne sommes pas très sûrs de Caussidière; mais il nous a donné sa parole qu'il nous prouverait vingt-quatre heures avant de parler. » (Mouvement. — Rires.)

Ce fut dans la soirée du 15, à dix heures et demie, que M. Caussidière se rendit enfin au Luxembourg, et dut s'expliquer devant la Commission.

Après son départ, une délibération s'ouvrit: MM. Araoz et Marie votèrent seuls pour son arrestation: aucun parti décisif ne fut pris à son égard; il revint occuper la préfecture de police; il était encore en fonctions, lorsqu'il parut le lendemain à l'Assemblée et ne donna sa démission qu'à la tribune.

Parmi les représentants qui ont joué un rôle dans la journée du 15 mai, il en est dont nous ne croyons pas nécessaire de nous occuper spécialement: ce sont ceux qui se trouvent sous le main de la justice.

Nous ne parlerons pas non plus de deux de nos collègues qui sont allés à l'Hotel-de-Ville pendant que les factieux l'occupaient; leur participation aux actes coupables de cette journée n'a pas été établie; les témoignages qui les concernent font, au surplus, partie des documents de l'enquête.

Mais il est un représentant sur la conduite duquel il nous a été impossible de ne pas revenir, bien que l'Assemblée ait déjà eu à s'en occuper.

Un nouvel examen de ses actes nous a semblé nécessaire, soit parce qu'ils ne vous ont pas été encore présentés avec détail, soit parce que de nouveaux et graves témoignages ont été recueillis depuis que l'Assemblée a écarté l'autorisation de poursuites qui lui avait été demandée par le ministère public. Ce représentant est M. Louis Blanc.

Les faits qui le concernent doivent être exposés dans leur ensemble.

Le 14 mai, une réunion de quinze à vingt personnes, qui dura plusieurs heures, avait été remarquée dans sa demeure. Cette réunion avait été convoquée par Barbès, qui en fit partie. M. Louis Blanc prétend qu'il n'y a pas été question de la manifestation du lendemain; des témoins, entendus dans l'instruction judiciaire, affirment le contraire.

Dans la matinée du 15, plus de soixante personnes entraient chez lui.

Quand il sort, on le voit se diriger du côté de la Bastille, sans qu'on puisse dire toutefois jusqu'où il est allé. M. Louis Blanc explique qu'il ne s'agissait que d'un déjeuner d'amis; l'occasion de la nomination d'un de ses parents à des fonctions publiques en Corse. Mais peu de temps après son départ, une colonne de deux ou trois cents ouvriers débouche sur le boulevard par la rue Taibout, où se trouve son appartement, aux cris de: *Vive Louis Blanc!* Cette colonne allait se mettre au mouvement qui se préparait. Un témoin a déposé que, assistant à la séance du 15 mai, et se trouvant dans les tribunes au moment où elles furent envahies, il vit distinctement MM. Louis Blanc, Barbès et Albert se lever et applaudir les factieux du geste, de la tête et du sourire. (Interruptions et vers.)

**M. le président:** J'invite à ne pas interrompre. La tribune sera ouverte pour répondre.

**M. Gambon:** On ne peut pas répondre à des calomnies!

**M. Louis Blanc:** On y répondra, et péremptoirement, l'espère. (Agitation.)

**M. Gambon:** Nous verrons si la République sera assésinée par les royalistes. (Violens murmures. — Cris: *A l'ordre!* à l'ordre!

**M. le président:** Je rappelle l'interrupteur à l'ordre. (Bruit prolongé.)

**M. le rapporteur** continuant: Plus tard, lorsque Raspail, montant à la tribune, vint lire la pétition en faveur de la Pologne, M. Louis Blanc demanda le silence afin que le droit de pétition soit consacré et que la pétition soit lue. Le témoin est ici le *Moniteur*.

**M. Louis Blanc:** Lisez-le en entier!

**M. le rapporteur:** Dans la foule, aux cris de: « Vive la Pologne! » se joint cet autre cri significatif: « Il nous faut un ministère du travail! »

M. Louis Blanc se mêle à d'autres scènes qu'il faut laisser aux témoins le soin de reproduire eux-mêmes.

Un témoin: « Le 15 mai, je venais parler à un représentant, je vis la foule qui envahissait l'Assemblée; un homme grand et chauve, qu'on m'a dit être Barbès, approcha d'une croisée et l'enjamba. »

« J'aperçus peu après M. Louis Blanc. Il se fit un grand tumulte; Albert arriva; tous trois, enveloppés dans un drapeau, se donnèrent la main. L'exaltation fut extrême, et la foule se rua aussitôt dans l'Assemblée. Je ne connaisais pas Louis Blanc; on me dit que les deux autres étaient Barbès et

porté jusque sur l'esplanade des Invalides. La, il paraît hésiter. Un témoin entendu par nous, et qui ne l'avait point été dans l'instruction judiciaire, l'aperçoit en ce moment.

« J'étais entré chez un marchand de vin, au bout de la rue de l'Université; je vis arriver un groupe de soixante ou quatre-vingts personnes, au milieu duquel se trouvait un petit homme que l'on me dit être Louis Blanc; on fit un cercle autour de lui. Je m'avançai pour le voir, et m'en trouvai très-touche. On disait: « Il faut le porter en triomphe. » Louis Blanc répondait: « Non, je vous en prie, c'est une affaire manquée; vous me feriez remarquer... »

« Quelques hommes mêlés au groupe laissèrent voir des poignards et des pistolets. »

Bientôt après un cabriolet passe, conduisant un marchand de vin de Bercy, M. Louis Blanc y monte avec son frère; une fois dans le cabriolet crie: « A l'Hôtel-de-Ville! » et on prend dans cette direction. Pendant le trajet, au dire de la personne qui était dans le cabriolet, la seule préoccupation de Louis Blanc parait être l'Hôtel-de-Ville. Il s'arrête un instant rue de l'École-de-Médecine, et se rend presque aussitôt chez M. Masson, libraire, dans la même rue. Dans l'inter-alle, il répète encore qu'il faut qu'il aille à l'Hôtel-de-Ville, quelle que soit la demeure de M. Masson, et prend à pied la direction de la rue de la Harpe. Il est reconnu par un magistrat, dont le témoignage est nouveau, sur le pont Notre-Dame, à l'extrémité du quai aux Fleurs, escorté de trois hommes armés.

M. Louis Blanc prétend que quelques-unes de ses paroles ont été mal comprises et mal interprétées, notamment celles relatives aux manifestations qui renversent; il soutient qu'il n'a parlé au peuple que pour le calmer, et l'engager à se retirer. S'il est venu rue de l'École-de-Médecine, c'est qu'il était troublé par les événements, et qu'il s'est laissé conduire par un homme de bien, et de la manière la plus formelle, qu'il n'en a voulu. Il nie, de la manière la plus formelle, qu'il ait jamais eu la pensée nette et arrêtée d'aller à l'Hôtel-de-Ville; que, dans tous les cas, s'il a manifesté cette intention, c'était dans la pensée d'empêcher ses amis de se compromettre, et de prévenir l'effusion du sang. S'il est allé à pied juste-ment au quai aux Fleurs, c'est pour prendre une voiture et rentrer chez lui.

Les témoins, confrontés devant le juge d'instruction avec M. Louis Blanc, persistent énergiquement, sur tous les points, dans leurs déclarations. Il faut ajouter au moment où il sortait de chez M. Masson, on lui offrit d'aller chercher une voiture, et qu'il refusa. Il faut remarquer encore que plusieurs places de fiacres et de cabriolets sont plus rapprochées de la rue de l'École-de-Médecine que le quai aux Fleurs, où il a été vu toujours à pied.

C'est ici que se pose naturellement cette question: M. Louis Blanc a-t-il été à l'Hôtel-de-Ville?

Voici comment y répond un lieutenant-colonel de la garde nationale, témoin nouveau de notre enquête:

« Arrivé le 13 mai au pas de charge sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec un bataillon qui criait: Vive l'Assemblée nationale! j'eus bientôt balayé la place; je montai l'escalier de l'Hôtel. Deux gardes nationaux voulaient me barrer le passage. J'eus brusquement la porte d'une pièce où j'aperçus les rebelles; un homme debout contre la fenêtre jetait des papiers au peuple, plusieurs autres étaient assis, et parmi eux je reconnus parfaitement Louis Blanc.

M. Louis Blanc: Quelle infamie! (A l'ordre! à l'ordre!) je serai bien aise de connaître le nom de ce colonel.

M. le rapporteur: Le colonel Nadin.

M. Louis Blanc: Pourquoi ne l'a-t-on pas confronté avec moi? (A l'ordre!)

M. le président: Mon devoir est de faire respecter la liberté de la tribune, et je le remplirai.

M. le rapporteur: Je reconnais parfaitement Louis Blanc, que j'avais escorté du minisère de la justice au Palais-Bourbon le jour de la réunion de l'Assemblée. Je suis bien sûr que c'était lui. N'étant pas suivi, je jetai seulement ce cri: « Vive l'Assemblée nationale! » et refermai la porte.

Le témoin donne le signal complet de M. Louis Blanc, et il ajoute: « Il serait au milieu de trois cents personnes que c'est sur lui que mes yeux se porteraient; il n'y a pas à se tromper. »

D'autres témoins attestent que le lieutenant-colonel a bien réellement monté au moment indiqué l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, et qu'en redescendant il a dit qu'il croyait avoir reconnu Louis Blanc. (Bruits divers.)

Depuis il a revu M. Louis Blanc, et déclare avoir la certitude de ne s'être pas trompé.

A côté de ce témoignage, nous plaçons la copie textuelle d'une lettre récemment déposée par l'un des artilleurs de la garde nationale, le citoyen Lambin, le 21 juillet 1848, au parquet de la Cour d'appel de Paris, et trouvée par lui dans la salle du secrétariat-général de l'Hôtel-de-Ville, pendant sa faction de nuit du 15 au 16 mai.

COPIE.

« Je t'écris ce mot pour que tu ne sois inquiet. Je suis avec Albert et Louis Blanc et nous, la sabbat est destituée. »

« Nous tenons séance cette nuit au Luxembourg. »

« Je te salut »

« Ton mari. »

M. Louis Blanc: Quelle est la signature de la lettre?

M. le rapporteur: S'il y en avait eu une, je l'aurais dit.

Cette lettre avait été vue pendant la même nuit par un autre artilleur, M. Gavet, professeur au lycée Charlemagne, qui en avait pris lui-même une copie et l'avait communiquée à l'autorité judiciaire avant le dépôt de la pièce originale.

Nous terminons ici ce rapide exposé des scènes du 13 mai; les usages de ce déplorable attentat apparaissent toutes vivantes à chaque page de ce récit. Vous avez pu faire aux pouvoirs publics la part de responsabilité qui leur appartient.

Grâce à la Providence, grâce à l'attitude spontanée et patriotique de la population parisienne, le bon droit avait triomphé; mais ce n'était qu'une trêve, et les factions, sans se décourager, songèrent à une terrible revanche.

(La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Elle est reprise à quatre heures et demie.)

M. Cayras: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président: Vous l'aurez après le rapporteur.

M. le rapporteur, continuant:

§ IV. 23 juin.

Nous avons à rechercher quels faits, quels actes ou quelles circonstances ont préparé l'insurrection du 23 juin. Quels ont été les moyens d'action, quels rapports peuvent la rattacher au 13 mai.

Le terrible avertissement du mois précédent n'est pas complètement perdu; une éducation nécessaire s'accomplit dans l'état-major de la garde nationale, dans les administrations chargées d'assurer l'ordre et la tranquillité publique; l'armée est rappelée dans Paris; une loi sur les attroupements est demandée et accordée; le Gouvernement reçoit un encouragement et un témoignage éclatant de confiance dans un vote de l'Assemblée nationale.

Il semble que les pouvoirs publics vont montrer plus de vigilance et déployer plus d'énergie: pourquoi donc les mêmes calamités vont-elles se renouveler et s'aggraver encore? Où est le mauvais génie qui pèse sur les destinées de notre pays.

Serait-il donc vrai que les chefs de l'anarchie eussent entrepris systématiquement d'agiter la France pour la ruiner?

Serait-il vrai que, dans des sombres combinaisons, Blanqui eût enseigné qu'il suffisait d'inquiéter, d'effrayer sans cesse l'opinion, pour entraver le pacifique développement des institutions républicaines, pour empêcher la confiance et le crédit de renaître? L'organisation systématique de la misère, leur serait-elle apparue comme le plus puissant auxiliaire de leurs sinistres desseins?

Quelques-uns des chefs étaient à Vincennes, mais leur esprit restait vivant au milieu de leurs adeptes; les factions n'avaient pas cessé d'être à l'œuvre un seul moment.

Dès la nuit du 13 au 16 mai, on fondait des balles dans le club des Montagnards, à Belleville.

Le 3 juin, une adresse du bataillon des Montagnards à leurs concitoyens est placardée sur tous les murs de Paris. On y remarque ces passages: « Ces frères soldats, malgré la jeune République, pensèrent unanimement que la liberté et les jurèrent de lui servir de garde près de leur ami, de leur camarade, le citoyen Caussidière. Ils formèrent un bataillon sacré et incorruptible qui prit son seul et véritable titre la Montagne. »

N'oublions pas qu'à cette date il ne devait plus être question du corps des Montagnards, officiellement dissous, et que cependant le bataillon sacré se relève de lui-même, invoque le nom de son chef et promet des combats pour l'avenir.

Quelques jours après paraissent d'autres affiches exprimant les idées les plus subversives, portant une atteinte grave, dans la personne de deux représentants, au principe de la souveraineté nationale, faisant un appel direct à la guerre civile.

Le 17 juin, nouveau placard, se terminant par cette exclamation: « Mettez à la tête de la République un homme qui ne puisse jamais être un danger pour elle! »

L'homme que nous vous proposons et qui réunit, à notre avis, ces qualités, cet homme, c'est

« Marc Caussidière! »

Le même jour se distribue à profusion l'annonce du banquet à 25 centimes. Les départements sont invités à envoyer des délégués pour embrasser leurs frères et glorifier le principe démocratique et social.

L'effet de toutes ces excitations était aussi profond que contagieux; nous en trouvons une preuve dans cette déclaration de deux témoins:

« Quelques jours avant les derniers événements, et presque tous les jours, des ouvriers cantonnés dans les anciennes écuries Montpensier couvraient d'injures et de menaces les gardes nationaux qui passaient. »

Le 23 juin tous ces hommes, au nombre de 349, coururent à l'émeute.

Les clubs redoublaient d'efforts pour répandre les plus précieuses influences dans la population. On fut frappé surtout des ravages que l'esprit d'agitation avait exercés dans le faubourg Saint-Antoine, autrefois si ami de l'ordre et de la vraie liberté.

Un membre de l'ancienne Commission exécutive donne de cette perversion subite l'explication suivante:

« On avait troublé l'esprit de ce faubourg. Les prédications de clubs y ont été pour beaucoup. J'aimerais mieux les plus mauvais théâtres du monde que ces clubs: nous les avons chassés des édifices appartenant à l'Etat; mais nous étions forcés de respecter le droit d'association. »

Disons-le donc avec M. Aragó: « Les excitations de certains clubs ont engendré la guerre civile; c'est sur eux que doit retomber le sang versé. La misère d'un grand nombre d'insurgés a sans doute servi d'aliment à la révolte, mais s'il a été possible à d'indignes agitateurs d'exploiter des souffrances malheureusement trop réelles, la cause déterminante de tous ces complots se rencontre dans de perfides théories, dans de perturbatrices et sauvages ambitions! »

Un témoin, placé à la tête d'une grande administration de chemin de fer, s'est exprimé devant nous de la manière suivante: « La moyenne du salaire, dans nos ateliers, est de 5 francs par jour: les mécaniciens reçoivent un traitement de 4,500 fr. par an, et cela n'a pas empêché qu'ils ne fussent à peu près tous dans l'insurrection. »

Une autre preuve que l'émeute n'est pas instantanée, qu'elle ne cède pas au cri subit de la faim, c'est que son principe est organisé, qu'elle a ses règlements, ses chefs, ses rendez-vous; de nombreuses ramifications dans les départements, des correspondances avec tous les éléments de désordre; qu'elle fonctionne avec une désolante assurance et une incroyable régularité.

Avant le 23 juin, les moins clairvoyants et les moins habiles n'avaient aucun doute sur une explosion prochaine; outre les indices que nous avons déjà signalés, le 14 juin il avait été intercepté une lettre écrite à Blanqui, à Vincennes, dans laquelle on le prévenait qu'un complot allait éclater, qu'on aurait recours, au besoin, au meurtre, à l'incendie, et qu'il serait rendu à la liberté.

Le tumulte de la place publique, les rassemblements successifs et quotidiens de la porte Saint-Denis et de la porte St-Martin, tout indiquait que l'émeute ne tarderait pas à jeter un nouveau défi à la société.

Dans certaines réunions, dans des conciliabules dont le lieu et l'objet sont connus aujourd'hui, on ne craignait pas d'exprimer en termes fort énergiques des regrets pour le 13 mai, des espérances pour un attentat nouveau.

Voici la déposition d'un témoin important:

« J'étais dans mon café, à Saint-Cloud, j'entendis, des hommes réunis dans une salle voisine; l'un d'eux manifesta son mécontentement contre le Gouvernement, qui laissait les républicains sans places; il parlait d'un homme qui aurait sauvé 18 à 20 millions au pays, et auquel on ne donnait rien. Quelqu'un s'écria: « Puisqu'ils avaient des poignards, des pistolets, il fallait s'en servir. »

« La conversation a duré au moins une heure et demie, et, au moment où ces messieurs sortirent, on m'a désigné l'un d'eux comme étant Caussidière, ancien préfet de police, que j'avais déjà vu cinq à six fois avec M. Desbarade, gouverneur de Saint-Cloud; en le voyant passer, faisant allusion à la conversation que j'avais entendue, j'ai dit tout haut: « Voilà de » fameux brigands! »

« Monnier, secrétaire-général de la préfecture, Grandménil et Baune faisaient partie de la réunion. »

M. Desbarade, entendu devant nous, a nié ces propos.

La police ne semblait rien soupçonner. A quoi servaient ces douze ou quinze cents agents? Il est vrai qu'aucune vue d'ensemble n'était imprimée à ce vaste service, et que des quatre postes qui avaient leur siège à la Commission exécutive, au ministère de l'intérieur, à la préfecture, à l'Hôtel-de-Ville, pas une n'était bien informée, chacune contrariant l'action des trois autres. Aussi un témoin rapporte-t-il que le ministre de l'intérieur, découragé par cette confusion, avait fini par dire à ses agents de ne plus faire de rapports! (Le citoyen Recurt fait un geste négatif.)

L'émeute avait des établissements, des fabriques de poudre et de projectiles à elle, sans que l'autorité le sût, ou, si elle le savait, sans qu'elle s'en inquiétât; des auxiliaires, un recrutement assuré en hommes et en armes lui étaient offerts en quelque sorte par le Gouvernement et par la police. Ainsi, des gardes républicains de la première formation, licenciés dans les premiers jours de juin comme hostiles à l'ordre, recevaient encore leur paye le 20 de ce mois, et un grand nombre d'entre eux a été vu aux barricades. Les bagnes et les repris de justice en rupture de ban avaient aussi fourni leur contingent à l'insurrection.

Par une coïncidence fatale, au moment même de l'insurrection, vingt caisses de mousquets, récemment arrivées de La Fère, se trouvent entreposées sur un des principaux théâtres de la lutte, à La Villette; les insurgés s'en emparent sans coup férir, leurs rangs se grossissent comme par miracle, ils défient trop longtemps les généreux efforts de la garde nationale.

Le 28 mai, M. Trouvé-Chauvel informait la Commission exécutive que le foyer de l'agitation était aux ateliers nationaux, et que l'esprit qui y dominait se répandait dans les clubs, notamment dans la société des Droits de l'Homme.

Il transmettait les statuts de cette société et demandait que des mesures fussent prises contre ses membres les plus influents, contre tous les chefs de sections: la Commission exécutive ne le voulut pas....

Il semble qu'on ne puisse plus s'arrêter sur cette pente. Nous sommes à la veille de la fatale catastrophe: les imprudences, les incertitudes redoublent, les ordres les plus urgents, ceux même qui viennent de plus haut ne s'exécutent pas.

Le jeudi, 22 juin, dans la matinée, un des membres de la Commission exécutive, M. Marie, apprend que trois à quatre cents ouvriers veulent lui parler. Il refuse, et déclare qu'il n'admettra que cinq délégués: ils sont introduits; il reconnaît Puzol, un des envahisseurs du 15 mai; il refuse de l'entendre, et s'adressant aux autres qui gardaient le silence: « Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez-moi donc? Avez-vous besoin de la permission de Puzol? Seriez-vous ses esclaves? »

Les pourparlers commencent; les ouvriers se plaignent amèrement du décret qui ordonne leur départ pour les départements, et finissent par les discours les plus violents, par des menaces de mort....

L'ordre de faire arrêter ces cinq délégués, immédiatement remis au préfet de police, ne peut s'exécuter: il était déjà trop tard.

Dans le même moment, cinquante délégués du 12<sup>e</sup> arrondissement étaient réunis au Jardin des Plantes. A dix heures du matin, le ministre de l'intérieur reçoit, en personne, l'ordre de leur arrestation: cet ordre ne s'exécute pas d'abord. Il n'est transmis que le 23, à neuf heures du matin, à la préfecture de police. On remarque que la date est sur-

Le lendemain, ces hommes étaient au milieu des barricades et dirigeaient le mouvement!...

C'est ainsi que du sein des ateliers nationaux, où les délégués du Luxembourg avaient porté le poison de leurs théories, à travers tous ces circuits d'action, ces croisements d'ordres, ces complications accumulées dans la police de l'Etat, c'est ainsi que l'on voit presque instantanément naître et grandir l'insurrection de juin.

La comptabilité des ateliers nationaux présentait de graves désordres. Les signatures apposées sur les feuilles d'épargne sont souvent suspectes. On trouve des signatures dissemblables pour un même nom. Il est notoire que des signatures s'obtenaient au prix de 25 centimes.

On peut évaluer à un cinquième ou à un sixième le nombre de signatures qui paraissent fausses. Nous avons appelé sur ces faits l'attention de la justice.

Les détournements opérés au moyen de suppositions de noms sur les feuilles ne semblent devoir être attribués qu'à des agents subalternes.

Un chef d'arrondissement n'hésite pas à dire que « depuis le recensement du 7 juin, les brigadiers n'ont pas cessé d'exciter les ouvriers, » parce qu'en régularisant sous certains rapports le service, ce recensement devait tarir la source des exactions qui se commettaient.

Les délégués des ateliers nationaux avaient organisé un club et formaient une masse redoutable dans le sein de laquelle se retrouvait l'influence de M. Louis Blanc. Ces délégués recevaient une haute paie, et toute personne qui assistait au club touchait 50 centimes par séance. Il ne s'agissait plus de simples professions ayant des intérêts opposés, de querelles d'ouvriers à patrons. C'était le socialisme armé, c'est-à-dire un danger permanent, non seulement pour nos finances, mais pour la société. Comment laisser empoisonner d'honnêtes ouvriers publiquement, quotidiennement par ce club? N'était-on pas suffisamment averti quand un ministre avait été l'objet de ses menaces et son prisonnier pendant plusieurs heures?

Doit-on s'étonner que les départs d'ouvriers pour les départements n'aient pu s'accomplir.

Les documents que nous avons analysés établissent que l'insurrection a trouvé dans les ateliers nationaux, non-seulement son armée, mais le trésor qui devait la solder. Tous les soins que nous avons mis à saisir la trace des distributions faites aux barricades ne nous ont révélé d'autre source que les fonds des ateliers nationaux.

M. Trélat: Je demande la parole.

M. le rapporteur: Les brigadiers et les agents de paie des ateliers nationaux ont dû servir de caissiers à l'émeute.

Rien ne manque donc pour la lutte: la violence des passions, le nombre des combattants, les ressources en armes et en argent. Le 23 juin, l'insurrection, comme un torrent qui déborde, enveloppe tout à coup un tiers de Paris.

Le colonel Alard, chargé de la conduite d'une colonne par le général Perrot; décrit de la manière suivante les mesures prises par les insurgés: « J'avais le souvenir historique de la guerre de Saragosse, analogue sous plus d'un rapport à celle-ci. Des dispositions générales, toutes militaires, avaient été combinées avec un art véritable pour la défense des faubourgs. Il fallait que ces dispositions eussent été préparées de longue main. Le grand nombre des barricades et la façon dont elles étaient faites ne pouvaient laisser aucune incertitude sur ce point. »

Quelques fragments d'une affiche publiée aux dernières heures de l'insurrection, complètent le récit du témoin.

« Nous voulons la République démocratique et sociale. Alerte! citoyens, que pas un seul de vous ne manque à cet appel! »

« Si une obstination aveugle vous trouvait indifférents devant tant de sang répandu, nous mourrions tous sous les débris incendiés du faubourg Saint-Antoine! »

« Pensez à vos femmes, à vos enfants, vous viendrez à nous! »

Ainsi, l'assassinat, le pillage, l'incendie, l'introduction de matières empoisonnées dans les cartouches préparées pour l'émeute, tout révélait le caractère d'une guerre sauvage digne des temps de la plus affreuse barbarie.

Disons un mot des moyens employés par le pouvoir pour repousser cette horrible agression.

L'opinion publique était indignée des paiements faits aux ateliers nationaux pendant l'insurrection même.

Un honorable général s'écriait: « L'administration des ateliers nationaux est dans l'émeute. »

Nous devons rétablir la vérité sur ce point.

On avait pensé qu'il y aurait chance de jeter sur les barricades des milliers d'hommes de plus, si l'on privait de leur salaire les nombreux ouvriers qui avaient contracté la funeste habitude de s'en faire une condition de travail.

Le président de l'Assemblée et le chef du Pouvoir exécutif partagèrent cette opinion: c'est sur leurs ordres que les paiements ont continué.

Une autre erreur plus importante, et qui pouvait avoir les plus graves conséquences, s'était accréditée dans la population et dans la garde nationale. On se plaignait partout, au début des hostilités de ne pas voir l'armée.

Etait-elle absente? L'effectif ne répondait-il pas aux grandes nécessités du moment? L'inquiétude s'emparait de tous les esprits; les barricades s'élevaient de toutes parts sans résistance; était-on trahi? Que se passait-il? ou étaient ceux qui devaient défendre la société violemment attaqués? On se perdait en conjectures et l'insurrection faisait des progrès notables.

Cette situation s'explique par les combinaisons et les plans du général Cavaignac; il avait concentré les troupes autour du siège du Gouvernement et de l'Assemblée, et de là il les faisait rayonner par colonnes sur les principaux points du combat; il ne voulait pas que les troupes, comme à d'autres époques, fussent disséminées par faibles détachements et exposées à d'humiliantes capitulations; il ne voulait pas que l'honneur de l'armée souffrit dans ces luttes nouvelles, et que des échecs pareils vinssent attrister son courage, ou que la démoralisation gagnât ses rangs; il voulait que les insurgés fussent frappés à mort partout où les défenseurs de l'ordre se présenteraient devant eux, que l'insurrection, à peine atteinte, eût le sentiment profond de son infériorité et de son irré-médiable défaite.

Le succès a justifié les prévisions de l'habile général.

Nous nous sommes, d'ailleurs, assurés, par l'examen des états officiels, que plus de 25,000 hommes de troupes étaient casernés dans Paris ou les environs.

Un autre général nous a dit:

« Ce qui a fait durer la lutte, c'est que, le premier jour, on ne voulait pas employer les grands moyens comme dans une ville prise d'assaut; du moment où les circonstances permirent et obligèrent même d'y recourir, tout fut visiblement décidé. »

Après avoir rappelé le courage, le dévouement, l'abnégation qui furent employés dans ces sanglants combats par tous les corps organisés pour la défense de l'Etat, nous devons, pour compléter notre tâche, nous arrêter un moment sur les hommes politiques que nous avons rencontrés dans cette partie de nos investigations.

Nous trouvons d'abord le nom d'un représentant dont l'action ne se serait pas produite d'une manière ostensible et directe, mais dont l'influence sur les événements de juin semble incontestable.

M. Trélat, ancien ministre des travaux publics, dépose:

« Je ne sais rien particulièrement d'une visite de M. Louis Blanc aux ateliers de Clichy quelques jours avant la prise d'armes du 23 juin. »

Mais dans mes rapports avec les ouvriers, j'ai partout reconnu le langage de Louis Blanc, sa manière de s'exprimer, son accent, ses gestes mêmes, toutes ses inspirations enfin. J'ai surtout été frappé de ces rapprochements dans une réunion d'ouvriers au chemin de fer du Nord. C'étaient ses propres expressions; j'ai cru qu'il m'avait précédé de quelques instants, tant l'impression de sa personnalité était vive. Louis Blanc était un ancien ami pour moi; mais, depuis toutes ces choses, je n'ai plus le courage de lui parler. Je le regarde comme la cause des malheurs de mon pays. (Mouvement.)

« Je dirai un mot d'une affaire grave pour moi: je parle du départ d'Emile Thomas, je lui dis où il devait aller. Ah! cela ne serait pas arrivé, s'écria-t-il, si j'avais accepté les propositions de Louis Blanc; j'avais une armée de cent mille hommes; les choses auraient peut-être tourné autrement au 15 mai. » (Nouveau mouvement.)

En rapprochant les paroles d'Emile Thomas des changements que j'avais remarqués dans les dispositions des ouvriers, j'ai dû me convaincre que c'était Louis Blanc qui pe-

sait sur les ateliers nationaux, et que tout le mal devait lui être attribué.

Un rapport d'un commissaire de police contient des renseignements de nature à compléter les déclarations de M. Trélat. Nous donnons ces renseignements.

« L'atelier des ouvriers tailleurs de Clichy est une application des théories du Luxembourg. Cet atelier fut fondé par M. Louis Blanc le 28 mars, et bientôt il réunit 1,500 ouvriers. On pourrait dire que l'association mérite le nom de Fraternelle qu'elle se donna, car le coupeur le plus adroit n'eût que 2 francs par jour, comme l'apicéur le plus inexpérimenté et le plus indolent. »

« Les ouvriers admis dans cette association étaient animés du plus mauvais esprit; ils se nourrirent des principes les plus dénégatifs par la lecture des journaux les plus exagérés et les plus violents. Le 13 mai, presque tous se portèrent sur l'Assemblée nationale avec l'intention de la dissoudre, et pendant les journées de juin un grand nombre ne parurent pas à l'atelier. Plusieurs sont l'objet de poursuites devant les Conseils de guerre. »

Il faut remarquer que M. Louis Blanc nous a déclaré qu'il avait, la veille du 23 juin...

M. Louis Blanc: Je n'ai pas dit la veille.

M. le rapporteur, continuant: ... Fait une visite à l'atelier de Clichy; il a affirmé que cet atelier était animé des meilleurs sentiments. On a vu comment cette déclaration était contredite par le rapport officiel que nous venons de citer.

Au 23 juin, nous retrouvons aussi M. Caussidière. Vous vous rappelez, citoyens représentés, l'affiche qui demandait M. Caussidière comme président de la République. Cette affiche n'a précédé que de quelques jours la prise d'armes du 23 juin. Saisis de ce premier fait, nous avons dû suivre M. Caussidière dans les phases diverses de la lutte; nous laissons parler les témoins.

Le maire de Paris: « Au faubourg Saint-Antoine et dans la Cité, c'est le nom de Caussidière que les insurgés invoquaient. »

M. Edmond Adam: « Le nom de Caussidière était prononcé partout. »

Un gardien de Paris: « Dans les barricades on disait: « Caussidière ne vient pas; nous sommes perdus. Un insurgé m'offrit d'aller porter de nos nouvelles à ma femme; il lui dit: « Caussidière ne se montre plus et ne nous envoie pas d'agens; mais nous tiendrons jusqu'au bout... »

La femme du précédent témoin: « Il est venu un insurgé pour me donner des nouvelles de mon mari; il disait que ce qui l'inquiétait le plus, c'est que Caussidière avait quitté les insurgés, et qu'ils ne savaient plus que faire. Il aurait dû au moins leur envoyer des agens pour les avertir. »

Dans ma pensée, l'insurgé se plaignait de ce que Caussidière était venu aux barricades et les avait abandonnés au moment du danger. »

M. Caussidière: Si j'y étais allé, je n'en serais pas revenu.

M. le rapporteur: Un autre témoin confirme cette déposition.

M. Grégoire: « J'allai à la place Maubert. Je m'y trouvais au milieu des insurgés; ils disaient: « Si Caussidière était venu, et qu'il nous eût dit de mettre bas les armes, nous lui aurions obéi. Il y avait aussi des cris de: Vive Louis Blanc! »

M. Lacrosse: « Un insurgé fut pris au faubourg Poissonnière; on lui demanda pourquoi il se battait, quel était son chef, il répondit: Marc Caussidière! »

M. Caffin: « Le 23 juin, ma maison ayant momentanément servi d'ambulance, je me trouvais entouré d'un grand nombre d'insurgés dans un moment où ils se plaignaient de n'avoir pas de munitions. Comment se fait-il que Caussidière nous laisse manquer de munitions, disaient-ils? »

« Quand les cartouches virent, ils dirent: Ah! Caussidière nous a envoyé de la poudre! »

M. Bertrand, juge d'instruction, a donné connaissance à la Commission d'un fait, qui est d'ailleurs, pour ainsi dire, de notoriété, c'est que le nom de M. Caussidière a servi de ralliement dans les quartiers occupés par les insurgés. La formule était tantôt: Caussidière et République, tantôt: Caen et Caussidière.

Nous terminons par deux témoignages importants relatifs à M. Caussidière; ces témoignages émanent de deux hommes appartenant au service de la préfecture de police, et sur la moralité desquels les meilleurs renseignements ont été fournis.

M. Rollet: « Je partis le 23 juin avec M. Bozon; il était dix heures du matin. J'ai vu des barricades s'élever sur plusieurs points. On voulait me forcer à y travailler; je m'excusai sur une blessure à la main. C'étaient des officiers de la garde nationale qui présidaient à la construction des barricades. »

« A la hauteur de l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine, je vis M. Caussidière. Il venait de traverser une barricade que les Montagnards, selon que j'ai pu en juger, étaient en train de faire. Je crus du moins les reconnaître à leurs figures sinistres et à leurs longues barbes. (On rit.) Les figures sinistres sont celles des Montagnards, et non celle de M. Caussidière, ne vous y trompez pas. Quelques-uns de ces hommes quittèrent la barricade et vinrent serrer la main de Caussidière. Ils avaient l'air de se féliciter, mais je n'ai pas entendu ce qu'ils disaient. »

M. Bozon: « Le 23 juin, je montai la garde, et comme on ne se rassemblait pas, j'allai voir la barricade du faubourg Saint-Antoine. De une heure à deux, à la hauteur de l'église Saint-Paul, je vis M. Caussidière; M. Rollet était avec moi. Nous repassâmes pour nous assurer que c'était bien lui. La barricade commençait et montait déjà à un mètre de hauteur. »

« Un des hommes de la barricade vint vers Caussidière, lui prit les mains et causa avec lui; nous nous livrâmes à des conjectures en déplorant la participation de Caussidière. »

La Commission a voulu remonter à la source de ces deux dépositions; elle a demandé d'où venait le retard qu'on avait mis à les faire; elle a cherché si un motif d'intérêt quelconque avait pu le dicter. Elle a appris que ces deux hommes ont été d'abord retenus par un sentiment de crainte; qu'ils se sont adressés à un des chefs de l'administration de la police, et que cédant à ses représentations et au sentiment de leur devoir, ils avaient fait leur déposition. Rien ne permet, à notre avis, d'en mettre en doute la sincérité.

M. Caussidière ne formellement s'être trouvé, le 23 juin, rue Saint-Antoine; il serait resté chez lui, barrière de l'Étoile, toute la matinée; il aurait pris un cabriolet à midi trois quarts, et se serait rendu directement à l'Assemblée; il aurait parlé à plusieurs de ses collègues dans la salle des Pas-Perdus, notamment à M. Buzet, à qui il aurait adressé ces paroles:

« Ne ferait-on pas bien d'aller aux barricades? Il faudrait être au moins douze pour faire déposer les armes aux insurgés. »

M. Buzet, que nous avons entendu, déclare que M. Caussidière ne lui a pas parlé le 23 juin, et qu'il ne se souvient même pas de l'avoir vu ce jour-là.

Depuis, M. Caussidière nous a remis le certificat dont voici la teneur:

« Nous, citoyens représentés, déclarons que, pendant les journées des 23, 24, 25 et 26 juin dernier, notre collègue Caussidière est resté constamment au milieu de nous, et qu'il a rempli, sans aucune interruption, ses fonctions à l'Assemblée nationale. »

Le 23 juillet 1848.

F. Lasteyrie, Th. Robert, Elzéar Pin, Chevallier, Valette (Moselle), Xavier Durrieu, Vignière, David (d'Angers), E. Baune, F. Flocon, Laurent (de l'Ardeche), Pelletier, Jules Leproux, P. Martin-Rey, F. Jeandeu, César Berthelon, Fréd. Farconnet, Lamennais, A. Fleury, L. Laussel, J. de Montry, Labrousse, Considérant, E. Menand, P. Jouin, Félix Pyat, Brives, Amédée Bruys, Deville, Th. Ravnal, Dubarry, J.-P. Dupont (Bussac), Signard, Eug. Raspail, Jules Bastide, Bezanson. »

J'atteste également avoir vu le citoyen Caussidière à la Chambre dans les journées des 23 et 24 juin, aux instants où moi-même je m'y suis trouvé.

« VAULABELLE. »

« Je siégeais à l'Assemblée dans le voisinage du citoyen Caussidière et j'ai le souvenir très-présent de l'avoir vu plusieurs fois dans la journée du vendredi 23 juin. »

Ferdinand GAMBON. »

« J'affirme avoir vu très-souvent à l'Assemblée le citoyen Caussidière dans les journées de juin, et notamment dans l'après-midi du vendredi, où il m'a proposé, en présence de plus

